

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24026CCAS
Séance du 19 décembre 2024 à 18 heures 30

Ce jour d'hui le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 09/12/2024

Date d'affichage
Le 09/12/2024

Date de mise en
ligne de la
délibération :
Le 27/12/2024

Présents :

Membres élus :

Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Agnès BRU, Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA,

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 10	Vote pour : 10
Votants : 10	Vote contre : 0

Absents excusés : Alexis BRU, Françoise HURET, Michel CUPOLI,

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Aide aux particuliers

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve Monsieur _____ domicilié sur la commune .

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation décide de l'aider au paiement de sa dette de loyer envers TARN HABITAT qui s'élève à 547,77 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **250 €**
Cette somme sera réglée directement à TARN HABITAT sur présentation de la facture.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 19 décembre 2024

Le Président,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.